



Une énième réforme du bac aussi problématique que les précédentes

Les nouvelles dispositions du ministre de l'Éducation sont source d'inégalités entre les élèves. En privilégiant le contrôle continu au détriment d'épreuves communes, elles mettent à mal l'égalité de traitement avant la sélection décisive de Parcoursup.

Le ministre Blanquer n'en finit pas de réformer le bac. En 2018, sa réforme a organisé les épreuves du bac avec trois modalités : les épreuves traditionnelles en fin de terminale (60% des coefficients) ; trois épreuves communes de contrôle continu, les «E3C», passées en première et terminale (30% des coefficients) ; des moyennes présentes sur les bulletins de notes (10%). En 2019, l'organisation des E3C, épreuves communes organisées au niveau de chaque lycée, identiques pour tous les élèves et corrigées de façon anonyme, s'est avérée être une véritable usine à gaz. De surcroît, ces E3C ont été boycottés par les élèves et les professeurs si bien que, pour le bac 2020, le ministre en a abandonné le principe au profit d'«épreuves communes», devoirs communs à tous les élèves mais organisés dans le cadre des heures de classe, avec une harmonisation possible des notes. Pour 2022, ces devoirs communs à tous les élèves, également complexes à organiser, sont abandonnés au profit d'un contrôle continu qui comptera pour 40% de la note finale du bac. Cette décision aura des conséquences considérables.

Dans le quotidien des classes, à chaque de-

voir dont la note comptera pour la moyenne trimestrielle et donc pour l'obtention du bac, les pressions des élèves sur les professeurs seront inévitables. Les élèves considéreront que les exercices de leur contrôle étaient plus difficiles que ceux de leurs camarades scolarisés dans d'autres classes, compareront les moyennes entre professeurs et contesteront. Si, dans une discipline, un professeur a une moyenne autour de 12/20 et un autre autour de 8/20, les parents, élèves et chefs d'établissement, au nom de l'équité, feront pression sur le second enseignant pour qu'il relève ses notes alors même que ses élèves peuvent être plus faibles en raison de l'existence habituelle de classes de niveau. En 2022, les notes risquent d'être un sujet de conflits récurrents dans les lycées. Les revendications des parents et des élèves sollicitent de façon légitime le principe d'égalité de traitement. Son non-respect se pose inévitablement lorsque les épreuves ne sont plus communes et les évaluations non anonymes. Depuis plus d'un demi-siècle, de multiples recherches sur les pratiques de notation des professeurs ont montré, avec constance, l'existence de «biais sociaux d'évaluation». A compétence égale aux autres élèves, les redoublants sont notés plus sévèrement



que les élèves «à l'heure»; les enfants de catégories favorisées font l'objet d'une notation plus favorable et, selon les disciplines, les filles sont mieux notées que les garçons ou l'inverse. L'avantage considérable des évaluations anonymes réalisées dans le cadre des épreuves du bac est de supprimer ces biais sociaux d'évaluation et, aussi, de permettre aux professeurs de se consacrer pleinement à leur rôle: préparer au mieux les élèves au bac plutôt que de recourir à des évaluations sanctions, sources de stress et de décrochages scolaires. Cette énième réforme du bac n'est pas seulement une source d'inégalités entre les élèves, elle nuit aussi aux apprentissages, peu favorisés par des relations élèves-professeurs sous tension. Néfaste dans le quotidien de la classe, cette nouvelle réforme du bac aura aussi des conséquences sur le fonctionnement de Parcoursup. Actuellement, pour une inscription dans une filière de l'enseignement supérieur, départager des candidats au centième de points relève déjà de l'absurde. Avec la place centrale accordée à des notes du contrôle continu gonflées par l'enjeu du baccalauréat et seules prises en compte dans le dossier Parcoursup, l'aléa de la sélection est maximisé. Il faut s'attendre à la généralisation de bons et très bons dossiers et à des verdicts de Parcoursup encore plus aléatoires. Les résultats scolaires obtenus à un «bac local» ne sont pas pertinents pour organiser une sélection fiable à un niveau national. Dans cette situation, certaines formations du supérieur auront la tentation de recourir à un examen d'entrée. Cette solution sera coûteuse pour les élèves et leurs parents qui devront supporter des frais déplacements et le coût d'inscription aux épreuves.

Le ministre Blanquer avait pour objectif ambitieux d'améliorer les modalités de la sélection dans l'enseignement supérieur et de «revaloriser le baccalauréat». Ces objectifs semblent de moins en moins réalisés. La réforme la plus urgente ne serait-elle pas de renoncer à une gouvernance ministérielle *top down* et d'être enfin capable de mener des concertations fructueuses avec les associations syndicales et

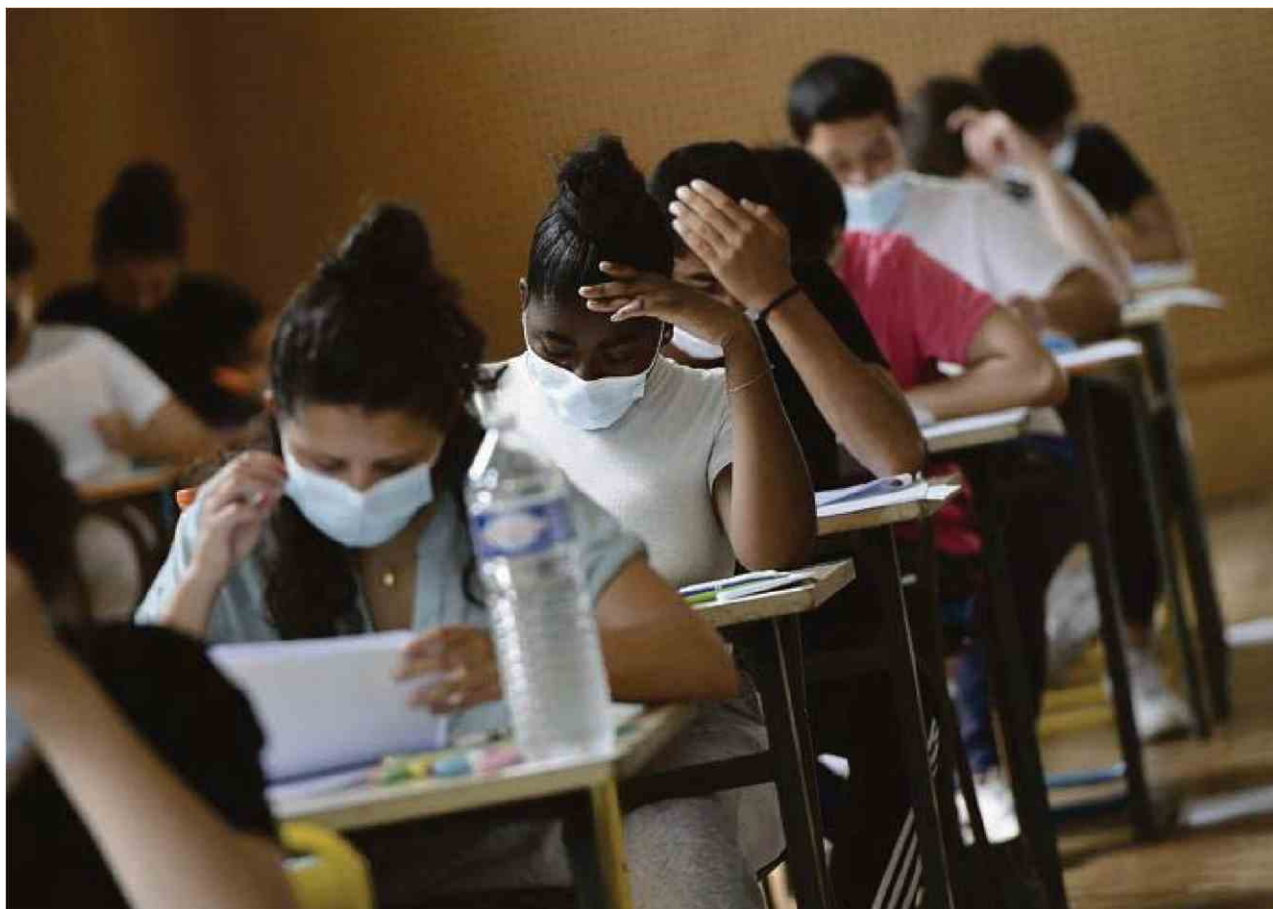
professionnelles? ◆

Par
PIERRE MERLE



Professeur émérite de sociologie à l'INSPE de Bretagne. Auteur des *Pratiques d'évaluation scolaire*, PUF, 2018





Lors d'une épreuve au lycée Pasteur de Strasbourg, le 17 juin 2021. PHOTO FRÉDÉRIK FLORIN. AFP

